

ALGER, UN LIEU, UNE HISTOIRE

Maison-Carrée

Origine

Maison-Carrée est, à l'origine, un fort turc construit en 1746. Ce vaste bâtiment carré était une caserne fortifiée servant de siège aux Turcs de l'agha chargés de récupérer les impôts auprès des tribus réfractaires. Dans ce fort, étaient entreposés des munitions, des vivres, des armes ainsi que des canons de campagne.

Plusieurs noms

Ce fort était également connu sous plusieurs autres noms : Bordj El Kantra (fort du pont), Draâ El Harrach (monticule d'El Harrach), Bordj El Agha (fort de l'Agha) et Bordj Yahia (fort Yahia). Le terrain de la «maison carrée» avait été acheté par Yahia, avant-dernier agha de Hussein Pacha, décapité par son ordre, quelque temps avant la conquête d'Alger. Il se situait au-delà du pont d'El Harrach, sur la rive droite, près de l'embouchure de ce fleuve.

Des mains turques aux mains françaises

Après la colonisation, le fort subit des travaux de réaménagement. Il pouvait alors abriter près de 500 hommes et 200 chevaux. La caserne et les terrains avoisinants furent acquis par le maréchal Clauzel qui, par la suite, les concéda à l'Etat. A l'arrivée des Français, les environs du fort n'étaient qu'un vaste marécage. Puis, des exploitations agricoles y furent créées. Le cardinal Lavigrier



Maison-Carrée - La place. Rue de Constantine.

fonda à proximité un orphelinat ainsi que la maison des missions africaines : d'imposants bâtiments du monastère Saint-Joseph, maison mère des «missionnaires d'Afrique», qu'on appellait pères blancs à cause du burnous blanc qu'ils portaient. Ils étaient aussi coiffés d'une chachia rouge afin de se confondre aisément avec la population locale.

Expansion de Maison-Carrée

Vers 18h42, la ville de Maison-Carrée passe du statut de simple agglomération à celui d'une commune en pleine expansion, en 1861. Par décret impérial du 14 août 1869, la commune Rassauta (qui comprenait Fort-de-l'eau, la Maison-Carrée avec

Maison-Blanche, Aïn Taya avec Aïn Beïda, Rouiba et Matifou) porte désormais le nom du centre qui est le chef-lieu : Maison-Carrée.

En 1868, le territoire de Maison-Carrée comprenait 177 hectares de jardins maraîchers et 1 690 habitants. En 1955, la population était évaluée à 41 200 habitants. Cette ville connaît alors une importante industrialisation. Citons à titre d'exemple la distillerie Botella (la création Bomati-Botella remonte à 1882) et la briqueterie Altairac installée en 1850.

La clémentine de Maison-Carrée

En 1902, le père Clément est le premier à cultiver dans son verger ce délicieux fruit sucré et gorgé de

soleil : la clémentine. Il donne son nom à ce fruit dont la culture s'est répandue ensuite dans toute l'Algérie.

Activités

Courses de bicyclettes, mouvements associatifs, jeux de pétanque faisaient parties des activités des habitants de Maison-Carrée, sans oublier le Racing Club de cette ville : les damiers rouges et noirs représentant l'équipe phare du football.

Les inondations

Maison-Carrée a connu d'importantes inondations puisqu'elle est traversée par oued El Harrach. Les plus importantes et les plus meurtrières furent celles de 1911, 1916, 1930, 1931 et 1936. Le marché à bestiaux : il fut créé en mai 1862 et contribua à l'enrichissement des commerçants installés à Maison-Carrée. En juillet 1950, le conseil municipal de cette ville décide de déplacer le marché à bestiaux vers un autre terrain - en bordure de la rive gauche d'El Harrach, traversé par la voie ferrée Alger-Constantine et limité au nord par les moulins d'El Harrach - plus facile d'accès, ce terrain a comme principale voie de desserte la route nationale du Gué-de-Constantine. 18 000 m² furent réservés au cheptel. A proximité fut implanté un grand marché dit «parisien». Des bergeries et des écuries furent aménagées de l'autre côté de la voie ferrée.

Sabrinale
sabrinal_lesoir@yahoo.fr

SÉMINAIRE INTERNATIONAL SUR LA GESTION IMMOBILIÈRE

Un aspect longtemps occulté

Succédant à celui de Constantine d'envergure nationale, organisé au début de ce mois dans la ville des Ponts, est intervenu à Alger Club-des-Pins depuis mardi dernier, le séminaire international sur la gestion immobilière.

Cette dernière manifestation placée sous le patronage du président de la République et encadrée par le ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme était attendue par les hommes de loi, les chercheurs universitaires, les agences et entreprises de gestion et de promotion immobilières et les syndics. Notamment dans les régions de l'est du pays où le dossier gestion immobilière reste la grande inconnue du secteur de l'habitat. Attendue aussi de par le

thème retenu par les organisateurs portant sur la réglementation, le financement, la copropriété et la réhabilitation du patrimoine immobilier et de par la qualité des intervenants. Ce sont en majorité des spécialistes algériens et de divers pays du monde dont des Européens. La question immobilière a quelque peu perturbé les travaux du forum régional d'appui à l'innovation technologique dans les PME à Annaba lundi dernier.

De nombreux promoteurs, copropriétaires, cadres d'entreprise et de l'administration, de la conservation des domaines, des notaires, huissiers et des avocats présents n'avaient d'ouïe que pour la gestion immobilière. L'unanimité s'est dégagée quant à la pertinence du thème. Les uns et les autres ont estimé qu'il est temps que les pouvoirs publics s'occupent de cet important aspect du secteur de

l'habitat. Il avait été abordé à maintes reprises lors de manifestations similaires notamment la situation juridique des parties communes et des syndicats au moment où la majorité des immeubles et logements anciens et nouveaux sont en copropriété ou en copropriété. L'on s'est longuement attardé sur les prérogatives futures des institutions traditionnelles de gestion immobilière de l'Etat comme OPGI, AADL, EPLF.

Quel système juridique pourrait être à même de permettre une gestion immobilière rigoureuse ? Telle est l'une des questions à laquelle sont appelés à répondre les animateurs des ateliers mis en place. Leurs recommandations serviront de base de travail aux législateurs algériens pour l'élaboration de la future loi portant gestion immobilière en Algérie, un aspect longtemps occulté dans notre pays.

A. D.

PREMIÈRE SORTIE SUR LE TERRAIN À BERRAHAL

Le wali de Annaba blâme les membres de l'exécutif

Dans la daïra de Berrahal avec ses trois communes, Oued-El-Aneb, Berrahal et Tréat, la situation a atteint le seuil de l'intolérable.

Elle a été dénoncée par les élus et les associations de quartier et citée à l'occasion de la visite effectuée, ce dernier lundi, par le wali de Annaba, M. Mohamed Ghazi. Ils ont établi un long inventaire - beaucoup plus un réquisitoire - des insuffisances, anomalies, irrégularités et autres incompétences dans la gestion des affaires de la population formée de plus de 50 000 âmes de cette daïra à vocation agropastorale et forestière. Ont été ainsi dénoncés, un sol pollué par des déchets dangereux déchargés en toute anarchie dans la localité de Tacha et à l'origine de diverses maladies, une eau potable que les habitants affirment être pleine de calcaire et à risque pour la santé humaine, la situation du lac Fezzara et ses 20 000 hectares à l'abandon alors qu'ils servaient de pâturage à des dizaines de milliers d'ovins et de bovins. Dans les expressions des uns et des autres intervenants, la révolte

paraissait difficilement contenue. La rancœur des représentants des associations de quartier à l'égard des membres de l'exécutif y était criante. Elle s'apparente au mal du béton, l'échec scolaire des enfants, le chômage et l'oisiveté caractérisant le quotidien des jeunes, la multiplication des maladies et leur persistance, la grande et la petite délinquance dont celle en col blanc sur laquelle les institutions de la République ont peu de prise.

A cet inventaire des insuffisances, les élus des trois communes ont ajouté l'absence de centres de soins et l'insuffisance des moyens humains et matériels dans ceux existants, la déficience chronique des réseaux d'alimentation électrique et d'évacuation des eaux usées, les caves des bâtiments constamment inondées et livrées à la prolifération des moustiques et des rongeurs. Mais il y a pire avec ce qui s'apparente à une dilapidation

caractérisée des deniers publics durant le précédent collège élu.

La plus grave, d'un montant de plus de 220 millions de DA, est révélée par l'actuel P/APC de Berrahal. «Nos prédecesseurs à la gestion des affaires de la commune nous ont laissé une impressionnante dette. Après vérification, il s'est avéré que 225 factures représentant une dépense d'un montant global de 227 millions de DA sont injustifiées», a affirmé cet élu. Il épingle ainsi la gestion désordonnée et erratique du budget de la commune par les élus du mandat écoulé.

Subtilement est souligné le clientélisme consistant, durant cette dernière période, en la distribution de dépenses sans affectation précise à une multitude de fournisseurs. Outre l'endettement signalé par la commune de Berrahal et l'insuffisance du budget communal à Oued El Aneb et Tréat se greffent d'autres problèmes. Ils sont liés à ceux du logement, du chômage, de l'éducation, de la formation professionnelle, de la sous-exploitation des zones industrielles, des terrains d'in-

vestissement livrés en jachère, des terres agricoles sous-exploitées. Ce qui a contraint le wali à blâmer publiquement les membres de son exécutif. «Vos réponses aux appréhensions des représentants de la population de cette daïra ne sont pas convaincantes.»

En s'exprimant ainsi, M. Ghazi avait certainement gardé en mémoire les chantiers de réalisation de logements à l'arrêt, d'autres aux nouveaux bâtiments (LSP, social, rural) tellement mal faits que beaucoup s'étaient posé la question de savoir si les maîtres de l'ouvrage que sont la Dlep et l'OPGI suivaient les travaux.

Coquette, Annaba ne l'est plus, selon M. Mohamed Ghazi. Il a établi ce constat après ses sorties effectuées incognito dans les rues et cités de la commune, chef-lieu de wilaya. Le wali a pu relever que la ville de Annaba est l'une des plus sales d'Algérie avec ses égouts à ciel ouvert, ses routes défoncées, ses espaces verts abandonnés, son éclairage public inefficace et des élus communaux à la traîne.

A. Djabali

SIDI-BEL-ABBÈS

Visite du consul général de France

Le consul général de France, M. René Leveray, a effectué au cours de cette semaine une visite à Sidi Bel-Abbès. Le consul a visité notamment la zone industrielle et d'autres sites avant de se rendre, accompagné de son attaché de presse, des investisseurs et promoteurs de la wilaya, au siège de l'APC du chef-lieu où il était prévu la tenue d'un point de presse, malheureusement annulé dès les premières minutes. C'est au niveau de la Maison de la presse dans la journée de mardi que l'hôte a animé sa conférence de presse devant des correspondants et journalistes locaux où il a abordé plusieurs points d'actualité. Evoquant l'industrie à Sidi Bel-Abbès, M. Leveray a fait part de son sentiment de satisfaction suscité par le bon fonctionnement des usines privées et la motivation des industriels, ce qui ne pourrait qu'encourager les étrangers au partenariat et les investisseurs à venir s'implanter dans la wilaya à l'exemple de celle de Aïn Témouchent. Le consul a aussi abordé un autre point tout aussi important, les projets culturels dans le cadre des échanges artistiques comme c'est le cas pour les wilayas d'Oran et de Tlemcen. Les projets ont été repoussés au mois de septembre prochain, où M. Leveray a promis de revenir avec deux directeurs en vue de leur concrétisation.

Concernant l'ouverture d'un cercle culturel français dans la ville de Sidi Bel-Abbès, le consul a souligné que cela ne relevait pas de ses compétences et seul l'ambassadeur est habilité à prendre une décision pareille. La restauration du patrimoine français est un autre point abordé au cours de ce point de presse. Le confier à un autre point de son intention d'intervenir auprès de l'ambassade et des collectivités françaises qui doivent opter pour un jumelage, condition incontournable pour l'effectuer.

Le problème des cimetières chrétiens qui sont presque à l'abandon a été soulevé par l'hôte et les journalistes. «Une solution consistant à rassembler toutes les dépouilles est envisagée», a-t-il déclaré. Enfin, avant de quitter les lieux, le consul a tenu à remercier les journalistes et les représentants de la Chambre de commerce pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé.

A. M.

MASCARA

Destruction de commerces illicites

De source bien informée, nous avons appris que les pouvoirs publics ont procédé à la destruction de commerces illicites dans la localité de Aïn Mansour, commune de Hachem. Ces derniers se trouvaient sur l'axe d'un projet de réalisation d'un chemin communal et auraient vu le jour en novembre 2007. La démolition du premier commerce a eu lieu mardi dernier alors que celui, qui avait construit illicitement le deuxième commerce, a fait obstruction aux services chargés d'accomplir leur mission en brandissant un couteau et menaçant de se tuer. Un procès-verbal sera établi à son encontre et il sera traduit devant la justice.

M. Meddeber